

Madame B. Delphine  
es

Réf : GL/KL  
RAR n° 2C 059 928 0933 4

Saint Cyr sur Loire,  
16 juillet 2013

Madame,

Votre supérieur hiérarchique m'a fait part d'agissements fautifs émanant de votre part.

Nous sommes contraints d'envisager à votre égard une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

A cet effet, en application de l'article L. 1332-2 du code du travail, nous vous convions à un entretien au cours duquel nous vous exposerons les motifs de la mesure envisagée et recevrons vos explications sur les faits qui vous sont reprochés.

**Cet entretien aura lieu le jeudi 25 juillet 2013 à 17 heures, dans mon bureau situé au bâtiment 13 de notre société.**

Nous vous précisons que, lors de cet entretien, vous pouvez vous faire assister d'une personne de votre choix appartenant obligatoirement au personnel de l'entreprise.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Georges L  
Responsab  
es Humaines

